



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Djibouti

Question écrite n° 45744

Texte de la question

Mme Danielle Auroi alerte M. le ministre des affaires étrangères sur la situation préoccupante des droits humains en République de Djibouti. Une crise politique sans précédent secoue le pays depuis les dernières élections législatives de février 2013. Le nombre d'arrestations arbitraires d'opposants au régime djiboutien s'est multiplié ces derniers mois. Les associations Acat-France et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) dénoncent le recours à la torture dans la prison de Gabode. Par ailleurs, la répression semble s'intensifier contre les militants de l'opposition qui paient de leur vie leur engagement politique. Les tensions sont en effet particulièrement vives suite au décès d'un militant de l'Union pour le salut national (USN), coalition des partis d'opposition djiboutiens, au sein de la prison de Gabode en août 2013. Aussi, elle lui demande, au vu de la présence française à Djibouti, quelles actions la France peut entreprendre afin de convaincre le Gouvernement djiboutien de faire respecter les droits humains.

Texte de la réponse

Djibouti est un partenaire historique et stratégique de la France, qui a suivi avec une attention particulière les élections législatives du 22 février 2013. La France a exprimé ses préoccupations quant au déroulement des élections et a saisi l'occasion de l'examen périodique universel de Djibouti au Conseil des droits de l'Homme en avril 2013 pour effectuer des recommandations en vue d'un meilleur respect des libertés fondamentales. En liaison avec ses partenaires européens, la France a également entrepris des démarches auprès des autorités djiboutiennes pour leur rappeler leurs obligations internationales en matière de protection des droits de l'Homme, notamment en ce qui concerne la lutte contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants. Enfin, la France entretient un dialogue régulier avec les membres de l'opposition pour s'informer de leur situation et recueillir leurs vues sur les derniers développements à Djibouti. La France reste mobilisée sur la question de Djibouti. La prochaine réunion qui devrait être organisée au début de l'année 2014 entre l'Union européenne, ses Etats membres et les autorités djiboutiennes dans le cadre de l'article 8 de l'accord de Cotonou sera l'occasion pour la France d'exprimer à nouveau ses préoccupations quant à la situation des droits de l'Homme.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Auroi](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (3^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45744

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12756

Réponse publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 623